

Motorhome

Alors que les ventes de voitures sont en baisse depuis quelques années, celles de motorhomes ne cessent d'augmenter. Et pour cause : sentiment de liberté et proximité avec la nature sont au rendez-vous au volant de ces véhicules de loisir. Mais conduire un engin pouvant dépasser les 3.5 t nécessite non seulement une bonne préparation, mais également une protection adaptée. Et vous le découvrirez dans les textes ci-dessous, les assurances destinées aux motorhomes sont nombreuses et variées.

Responsabilité Civile

Une assurance responsabilité civile, également appelée « assurance R.C. », est obligatoire pour circuler sur la voie publique avec un véhicule motorisé (voiture, moto, motorhome...). Elle couvre les blessures de vos passagers et les dégâts causés aux autres usagers de la route en cas d'accident dont vous êtes responsable. Attention : cette assurance ne couvre pas les blessures du conducteur.

Que comprend l'assurance responsabilité civile ?

Conformément à la loi, la responsabilité civile en matière de véhicule automoteurs fait l'objet d'une assurance obligatoire. Le principe de base est donc le même d'une compagnie à une autre : votre responsabilité est couverte en cas de dommages causés à un tiers.

Mais certaines compagnies d'assurances vous proposent aussi, gratuitement ou à des tarifs avantageux :

- Une assistance et un véhicule de remplacement durant 24 heures en cas d'accident
- Un calcul bonus-malus avantageux
- La couverture des frais médicaux comprenant les prothèses, la chirurgie esthétique, les frais de rapatriement...
- Une indemnisation en cas d'invalidité permanente ou de décès
- Jusqu'à 25 000 euros d'indemnisation en cas de décès
- ...

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir une offre adaptée à vos besoins.

Assurer mon motorhome

L'assurance Omnium couvre les dégâts matériels causés à votre motorhome. Si certaines compagnies d'assurance n'offrent qu'une seule assurance Omnium, la plupart en proposent deux :

- La « petite » Omnium

- La « grande » Omnium

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'informations ou demande d'offre.

Que comprend la petite Omnium ?

En général, une « petite » Omnium vous couvre dans les cas suivants :

- Incendie
- Bris de vitrage
- Collisions avec des animaux
- Vol
- Inondations, grêle, tempêtes

Que comprend la grande Omnium ?

Outre les couvertures comprises dans la « petite » Omnium, la « grande » Omnium vous couvre en cas de :

- Dégâts que vous causez à votre véhicule
- Dégâts causés à votre véhicule par des tiers

Assurer le conducteur

Beaucoup de gens pensent, à tort, que l'assurance R.C. Motorhome suffit pour couvrir les blessures du conducteur. C'est faux ! En cas d'accident en tort ou sans tiers responsable, les frais médicaux seront à votre charge. Et la note d'hôpital peut rapidement se corser...

Que comprend l'assurance conducteur ?

La plupart des compagnies d'assurance vous offrent :

- La couverture des frais médicaux et hospitaliers
- Une couverture en cas d'invalidité
- Une indemnisation en cas de décès

Assurance assistance

Que se passe-t-il si vous avez un problème avec votre motorhome en Belgique ou à l'étranger ? Sans assurance assistance, c'est vous qui devez assumer les coûts de réparation et les frais annexes (réparation, encadrement des personnes...).

Que comprend l'assurance assistance ?

La plupart des compagnies d'assurance couvrent :

- L'assistance technique :
 - Remorquage
 - Réparation

- Véhicule de remplacement
- Mise à disposition de pièces de rechange
- ...
- L'assistance aux personnes :
 - Frais de rapatriement
 - Frais de relogement
 - ...
- L'assistance médicale :
 - Frais d'hospitalisation
 - Frais médicaux
 - ...

Protection juridique

Vous êtes en conflit avec un autre automobiliste ou avec le centre de contrôle technique ? Et aucune solution à l'amiable n'est envisageable ? Dans ce cas, il est essentiel de pouvoir compter sur des spécialistes pour vous défendre et obtenir gain de cause.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez recevoir une offre.

Que comprend l'assurance protection juridique ?

Concrètement, la plupart des compagnies d'assurance vous proposent :

- Le soutien de spécialistes pour défendre vos droits et vous aider à recevoir une indemnité
- La prise en charge des frais d'honoraires (avocats, experts) et de ceux liés à une éventuelle action en justice